

Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2021
Promotions - Licences professionnelles 2018-2019

MENTION

METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES

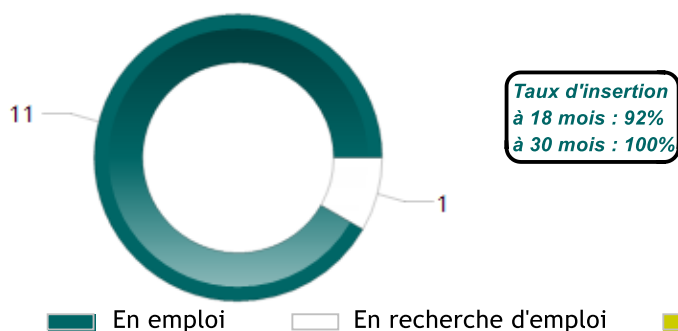
PARCOURS

SYSTEMES ELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES COMMUNICANTS

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

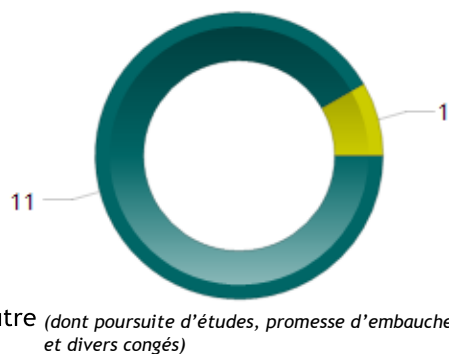
Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2020,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12



Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2021,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12



Taux d'insertion
à 18 mois : 92%
à 30 mois : 100%

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Technicien électronique
- Chef de projet technique
- Développeur bande de test prestataire
- Développeur en informatique embarquée
- Développeur web
- Développeur logiciel indépendant
- Enseignant Bac Pro SN
- Ingénieur en création d'application web
- Technicien Service Desk

— SATISFACTION —

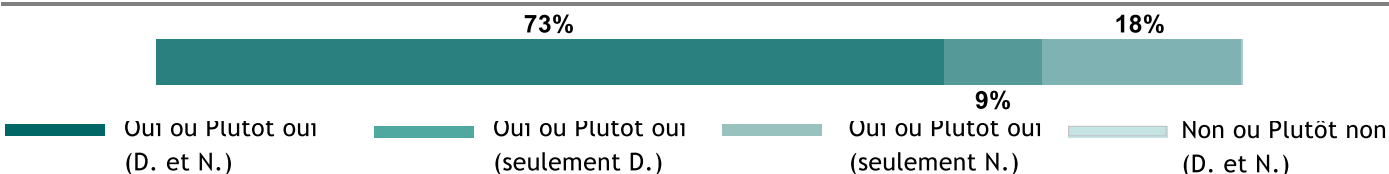
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 11



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 11



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 11

- Candidature spontanée 27 %
- Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 27 %
- Agence d'intérim 9 %
- Création de mon entreprise/activité 9 %
- Offre sur site Web d'entreprise (secteurs privé, public ou associatif) 9 %
- Relations personnelles ou professionnelles 9 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 11



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 11



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

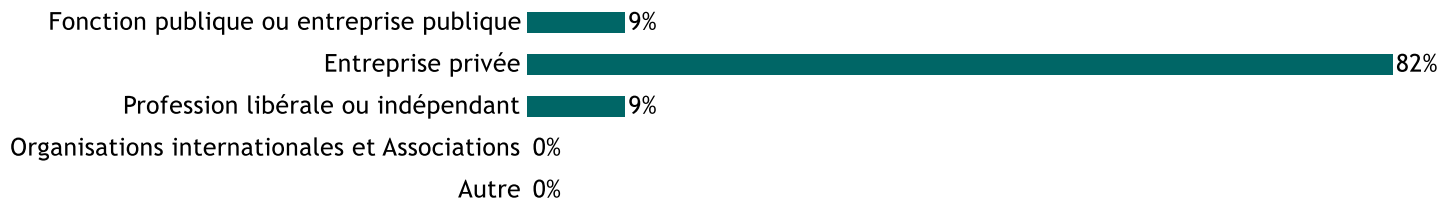
Nombre de réponse(s) : 11



Cadre Technicien Employé

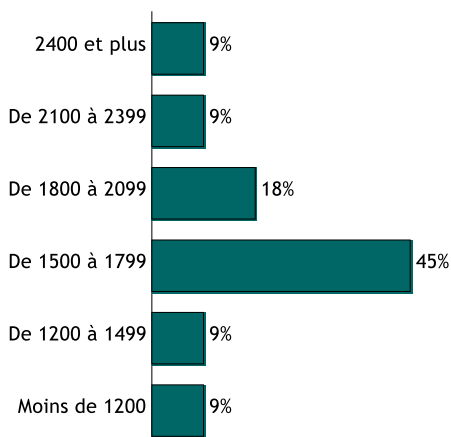
Employeur

Nombre de réponse(s) : 11



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 11



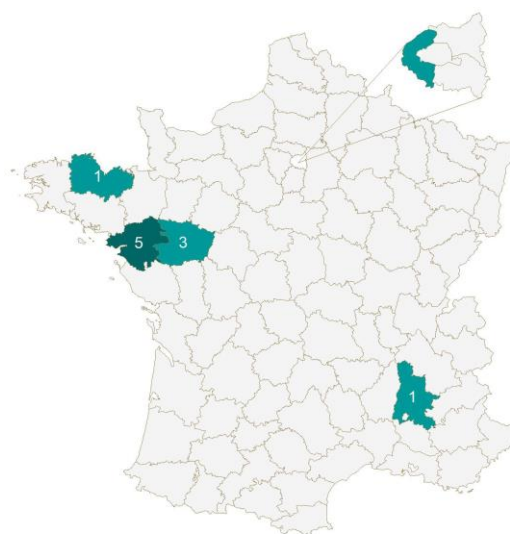
Salaire médian : 1590 euros

Salaire moyen : 1743 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 11



Emplois à l'étranger: 0